

## COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

**DEL 2024-050**

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

**NOM : 4.1**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, maire.

La séance est ouverte à 20h30 en présence de : ARNAUD Michel, AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DEL REY Marie-France, FOURNIER Sylvie, GUERIN Léonard, IMBERT Virginie, PASTRE Michel, VIGNAL Romain.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Absents : 5

Excusés : 2

Date de convocation : 28/11/2024

Absents : ANDRE Elodie, CAMBIER David, DAGIER Jean-François, MARTIN Bernard, ZERROUDI Antoine.

Excusés/Procurations : LAFONT Virginie à CHARRE Cyril, PASTRE Colette à AUZAS Françoise.

Secrétaire de séance : GUERIN Léonard.

### **Objet : RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE (BIENS-FLOTTE AUTOMOBILE-RESPONSABILITE CIVILE/PROTECTION JURIDIQUE) DE LA COMMUNE**

Le Maire explique que la Commune doit renouveler ses contrats d'assurances qui arrivent à leur terme le 31 décembre 2024 pour une durée de 4 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en organisant une mise en concurrence des assureurs dans le respect du code de la commande Publique.

Pour l'assister dans cette démarche, la collectivité a confié cette mission à un cabinet d'audit indépendant, AFC CONSULTANTS.

Celui-ci a analysé les offres recueillies auprès des assureurs à l'issue de la consultation, et rédigé un rapport d'analyse des offres.

Trois lots ont été définis suivant le tableau ci-dessous :

N° LOT	DÉSIGNATION	ESTIMATION
1	Assurance Dommages aux biens	60 000 €
2	Assurance Responsabilité Civile – Protection Juridique	20 000 €
3	Assurance Flotte automobile	20 000 €



Deux sociétés d'assurances, SMACL et GROUPAMA, ont de trois lots.

### **LOT 1 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS.**

Les primes ont été calculées sur la base d'une surface de 8 710 m<sup>2</sup> de locaux à assurer :

ASSUREUR	GARANTIES DE BASE / PRIME TTC ANNUELLE
SMACL	12 106.46 €
GROUPAMA	13 909.69 €

### **LOT 2 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE. PROTECTION JURUDIQUE.**

La prime annuelle a été calculée par application du taux de prime HT à la masse salariale totale de 2023 (hors charges patronales) de la commune soit 525 000 € (Taxes= 9 %).

ASSUREUR	GARANTIES DE BASE / PRIME TTC ANNUELLE	OPTION 1 Indemnités contractuelles au profit des enfants confiés	OPTION 2 Protection juridique	TOTAL
SMACL	2 407.24 €	256.70 €	1 419.16 €	4 083 €
GROUPAMA	7 503.17 €	218.00 €	911.01 €	8 632.18 €

### **LOT 3 : ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE.**

ASSUREUR	GARANTIES DE BASE /PRIME TTC ANNUELLE
SMACL	2 664.58 €
GROUPAMA	2 990.21 €

AFC CONSULTANTS suggère de retenir les offres présentées par la **SMACL** représentant la meilleure opportunité par la Commune.

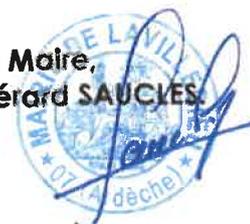
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre la suggestion de AFC CONSULTANTS au vu du rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ✓ **RETENIR la proposition** de Monsieur le Maire, à savoir,
- ✓ **ATTRIBUER A LA SMACL**, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le contrat d'assurances pour les 3 lots : Dommages aux biens, Responsabilité civile et Flotte automobile.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,**  
**Gérard SAUCLES**



## COMMUNE DE LAVILLEDIEU

### DÉLIBÉRATION

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

DEL 2024-051

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, maire.

La séance est ouverte à 20h30 en présence de : ARNAUD Michel, AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DEL REY Marie-France, FOURNIER Sylvie, GUERIN Léonard, IMBERT Virginie, PASTRE Michel, VIGNAL Romain.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Absents : 5

Excusés : 2

Date de convocation : 28/11/2024

Absents : ANDRE Elodie, CAMBIER David, DAGIER Jean-François, MARTIN Bernard, ZERROUDI Antoine

Procurations : LAFONT Virginie à CHARRE Cyril, PASTRE Colette à AUZAS Françoise

Secrétaire de séance : GUERIN Léonard

### Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°4. VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder à des ajustements comptables par virement de crédits sur le budget primitif 2024 au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 64111 : Rémunération principale titulaires		3 500.00€
D 64118 : Autres indemnités		10 000.00€
D 64131 : Rémunérations		13 000.00€
D 64132 : SFT indemnité de résidence		600.00€
D 64138 : Primes et autres indemnités		2 000.00€
D 6475 : Médecine du travail, pharmacie		900.00€
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>30 000.00€</b>
D 023 : Virement à la section d'investissement	30 000.00€	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>30 000.00€</b>	
D 2315-160 : AMENDE LOSIRS LES CONCHES	30 000.00€	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>30 000.00€</b>	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	30 000.00€	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>30 000.00€</b>	

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Gérard SAUCLES





**COMMUNE DE LAVILLEDIEU.**

**DEL 2024-052**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024.**

**NOM : 1.2**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, maire.

La séance est ouverte à 20h30 en présence de : ARNAUD Michel, AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DEL REY Marie-France, FOURNIER Sylvie, GUERIN Léonard, IMBERT Virginie, PASTRE Michel, VIGNAL Romain.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Absents : 5

Excusés : 2

Date de convocation : 28/11/2024

Absents : ANDRE Elodie, CAMBIER David, DAGIER Jean-François, MARTIN Bernard, ZERROUDI Antoine.

Excusés/Procurations : LAFONT Virginie à CHARRE Cyril, PASTRE Colette à AUZAS Françoise.

Secrétaire de séance : GUERIN Léonard.

**Objet : TARIFS DU CRÉMATORIUM POUR L'ANNEE 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'exploitation du crématorium a débuté en 2013 (150 crémations environ).

En 2023, on a comptabilisé 442 crémations.

L'application des dispositions contractuelles de la délégation de service public relatives à l'établissement des tarifs des services liés aux opérations de crémation conduit à revoir chaque année la grille tarifaire en fonction des derniers indices officiels de révision.

Pour l'année 2025, l'application stricte de la variation des indices entraîne une **hausse** des tarifs de **3.36 %** par rapport à ceux de la grille tarifaire 2024, conséquences directes de l'évolution, en particulier du coût de l'énergie (gaz et électricité) et des salaires.

Toutefois, au regard du contexte économique actuel et prenant en considération le caractère d'intérêt public que représente ce service de crémation de proximité, le Conseil municipal estime pertinent d'accepter la proposition du concessionnaire, en maintenant les tarifs de 2025 au niveau de ceux de la grille tarifaire 2024.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de maintenir, sur proposition du concessionnaire, les tarifs de 2025 au niveau de ceux de la grille tarifaire 2024,
- ✓ **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard SAUCLES





## COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

**DEL 2024-053**

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024.

**NOM : 7.5**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, maire.

La séance est ouverte à 20h30 en présence de : ARNAUD Michel, AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DEL REY Marie-France, FOURNIER Sylvie, GUERIN Léonard, IMBERT Virginie, PASTRE Michel, VIGNAL Romain.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Absents : 5

Excusés : 2

Date de convocation : 28/11/2024

Absents : ANDRE Elodie, CAMBIER David, DAGIER Jean-François, MARTIN Bernard, ZERROUDI Antoine.

Excusés/Procurations : LAFONT Virginie à CHARRE Cyril, PASTRE Colette à AUZAS Françoise.

Secrétaire de séance : GUERIN Léonard.

### **Objet : RE-SOLLICITATION DE L'ÉTAT POUR TROIS DEMANDES DE SUBVENTION A REDÉPOSER EN 2025 POUR LA D.E.T.R**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que trois dossiers de demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) déposés en 2024 sur la plateforme de l'État, n'ont pas été pris en compte par les services de l'État.

A leur demande, il est proposé de les redéposer à l'identique pour qu'ils soient examinés en 2025.

Les dossiers concernés sont :

- « La restructuration de la Salle des Associations »,
- « La création de l'Espace des Conchis »,
- « La réfection de la chapelle « Notre-Dame-de-Bon-Secours ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter l'État au titre de la DETR et à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Gérard SAUCLES





## COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

**DEL 2024-054**

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024.

**NOM : 7.5**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, maire.

La séance est ouverte à 20h30 en présence de : ARNAUD Michel, AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DEL REY Marie-France, FOURNIER Sylvie, GUERIN Léonard, IMBERT Virginie, PASTRE Michel, VIGNAL Romain.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Absents : 5

Excusés : 2

Date de convocation : 28/11/2024

Absents : ANDRE Elodie, CAMBIER David, DAGIER Jean-François, MARTIN Bernard, ZERROUDI Antoine.

Excusés/Procurations : LAFONT Virginie à CHARRE Cyril, PASTRE Colette à AUZAS Françoise.

Secrétaire de séance : GUERIN Léonard.

### **Objet : SOLLICITATION DES FINANCEURS DANS LE CADRE DE DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs dossiers de demandes de subvention vont être déposés pour l'année 2025 sur les plateformes des financeurs que sont : l'État (DETR/DSIL), la Région Auvergne/Rhône-Alpes (AURA), le Conseil Départemental (CD 07), le Syndicat des Énergies (SDE 07) et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

Les dossiers déposés concernent :

- « La rénovation du Clocher »,
- « La rénovation du Pigeonnier »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs et à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Gérard SAUCLES





COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2024-055

DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

NOM : 7.5

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, maire.

La séance est ouverte à 20h30 en présence de : ARNAUD Michel, AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie, DEL REY Marie-France, FOURNIER Sylvie, GUERIN Léonard, IMBERT Virginie, PASTRE Michel, VIGNAL Romain.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Absents : 5

Excusés : 2

Date de convocation : 28/11/2024

Absents : ANDRE Elodie, CAMBIER David, DAGIER Jean-François, MARTIN Bernard, ZERROUDI Antoine.

Excusés/Procurations : LAFONT Virginie à CHARRE Cyril, PASTRE Colette à AUZAS Françoise.

Secrétaire de séance : GUERIN Léonard.

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BMX RIDERS 07**

Monsieur le Maire rappelle que le BMX RIDERS 07 a animé les festivités lors de la fête votive de la St Martin du 8 au 11 novembre 2024.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000€ au BMX RIDERS 07 pour l'organisation de cet évènement annuel de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 € au BMX RIDERS 07 de Lavilledieu ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE  
Gérard SAUCLES



